

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

N°CT2021.3/033-3

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Denis OZTORUN à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Oumou DIASSE à Madame Josette SOL, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Grégoire VERNY, Madame Virginie DOUET-MARCHAL à Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Secrétaire de séance : Madame France BERNICHI.

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 74

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/033-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-4mc125592-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/033-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-4mc125592-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021

N°CT2021.3/033-3

OBJET : **Aménagement-Maîtrise foncière** - Adoption d'un avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue avec l'EPFIF et la commune d'Alfortville

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.2/035 du 10 avril 2021 adoptant la convention d'intervention foncière avec la commune d'Alfortville et l'EPFIF ;

CONSIDERANT que le site dit des « Jardins d'Alfortville », zone d'activité économique à fort potentiel en termes de renouvellement urbain, a fait l'objet d'une convention tripartite d'intervention foncière conclue le 24 septembre 2019 avec la commune d'Alfortville et l'EPFIF jusqu'au 31 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que cette convention prévoit une intervention en deux temps :

- Une phase d'études préalables ;
- Une phase opérationnelle une fois les études réalisées et qu'un projet aura été validé par la commune ;

CONSIDERANT qu'actuellement, le Territoire a initié une étude urbaine qui devrait se terminer en 2022 ; que par ailleurs, une étude analyse de la composition de la copropriété doit être menée ;

CONSIDERANT qu'en 2020, la commune d'Alfortville a subi la fermeture du site de recherche du laboratoire SANOFI situé Digue d'Alfortville sur la parcelle cadastrée section AL n°49 ; que cette emprise foncière d'environ 3 hectares, classée en zone UFd du plan local d'urbanisme (PLU), est désormais inoccupée et doit retrouver de l'activité ;

CONSIDERANT que la commune souhaite à ce titre pouvoir étudier les opportunités offertes par cette nouvelle emprise dédiée à l'activité dans la même temporalité que les études menées sur les Jardins d'Alfortville dans le cadre d'une opération globale de recomposition urbaine et économique des emprises foncières réservées à l'emploi et aux activités ;

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer, par voie d'avenant, l'emprise foncière du site

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/033-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-4mc125592-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 9 JUIN 2021**

précédemment occupé par SANOFI dans le périmètre de la convention d'intervention foncière ;

CONSIDERANT que par ailleurs, afin de mener à bien ces études et d'engager les projets qui en découleront, il convient d'étendre la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2024 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 3 JUIN 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention d'intervention foncière conclue avec la commune d'Alfortville et l'EPFIF.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer ;

FAIT A CRETEIL, LE NEUF JUIN DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	16/06/21
Accusé réception le	16/06/21
Numéro de l'acte	CT2021.3/033-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210609-4mc125592-DE-1-1